

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2012)
Heft: 279-280

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLES FÉDÉRALES

par Henriette Germain – illustré par Liniger



IMMOBILIER RUSSE EN VALAIS

Tribunal fédéral : Après plus de cinq ans de procédure, une partie du mégaprojet immobilier russe d'Aminona a reçu le feu vert du Tribunal fédéral. Le Russe Vladimir Marakutsa pourra donc construire un hôtel de plus de 300 chambres réparties dans 15 immeubles-chalets, à Aminona, au-dessus de Mollens (VS). En revanche, le reste du projet (8 tours de 10 à 14 étages, 45 chalets de luxe, un hôtel de 54 chambres, un lac d'été transformé en patinoire l'hiver) fait encore l'objet de recours.

Votations

■ Par 66 % des voix, le peuple suisse a refusé l'initiative populaire de la Ligue pulmonaire « Protection contre le tabagisme passif », ne souhaitant pas durcir une législation fédérale en vigueur depuis mai 2010. À 52,6 %, il a également dit non à l'initiative « Sécurité du logement à la retraite » qui proposait une exonération de la valeur locative. En revanche, les Suisses ont plébiscité par 72,7 % des voix et l'unanimité des cantons l'article constitutionnel en faveur de la promotion de la formation

musicale. Le texte prévoit que la Confédération et les cantons encouragent la formation musicale, en particulier des enfants et des jeunes, en facilitant notamment l'accès aux écoles de musique.

Défense, protection de la population, sports

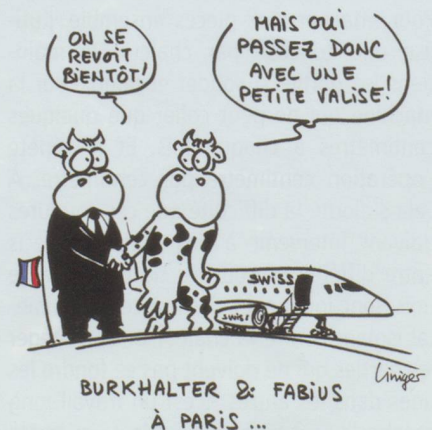
■ L'armée doit continuer à assurer la protection des ambassades et la sécurité du transport aérien. Comme le National, la commission compétente du Conseil

des États est favorable à la prolongation de son engagement, mais elle ne veut pas fixer la limite à 2015.

■ Selon l'étude d'une commission « indépendante » mais composée uniquement de soldats de milice nommés par Ueli Maurer, l'armée est relativement bon marché en comparaison internationale, irremplaçable pour protéger la population et utile au niveau économique. La commission évalue le coût annuel de l'armée à 7,2 milliards de francs pour des effets positifs d'environ 5,8 milliards de francs. Tant les calculs que la méthodologie font l'objet de vives critiques. Ce qui n'est pas le cas du coût de l'étude, la commission ayant travaillé bénévolement.

■ Par 30 voix sans opposition, le Conseil des États a suivi le National et donné son aval à la prolongation pour trois ans de l'engagement de l'armée dans le Forum de Davos. L'armée continuera donc de prêter main forte aux autorités grisonnes pour assurer la sécurité du World Economic Forum (WEF) de 2013 à 2015.

Affaires étrangères



BURKHALTER & FABIUS
À PARIS ...

■ Le chef du Département fédéral des affaires étrangères, Didier Burkhalter, a effectué à Paris sa première visite de travail. Au menu, des discussions avec son homologue Laurent Fabius (qu'il a déjà rencontré deux fois), avec Bernard Caze-neuve, le ministre délégué aux Affaires européennes et avec Abdou Diouf, secrétaire général de la Francophonie. Pour le chef de

la diplomatie suisse, il s'agissait de créer « un environnement positif » pour favoriser des solutions communes dans tous les domaines. Didier Burkhalter a rappelé à Paris la volonté de la Suisse de rénover la voie bilatérale, avec une reprise « dynamique » mais pas automatique du droit européen et son souhait d'une autorité indépendante de surveillance. La question de la fiscalité a aussi été abordée, la Suisse défendant son « alternative », une solution qui règle le passé et l'avenir face à l'échange automatique d'informations, qualifié « d'usine à gaz » par Didier Burkhalter. Laurent Fabius a manifesté sa volonté d'étudier le dossier et partagé l'intérêt de la Suisse pour des discussions fiscales à une échelle plus globale avec les pays de l'Union européenne. Les deux ministres ont également évoqué la convention de double imposition paraphée (mais non signée) cet été entre les deux pays. Devant les aspects négatifs de la convention ayant été soulevés en Suisse (notamment ceux de la double imposition des successions), Didier Burkhalter a évoqué la possibilité, non de renégocier, mais de rediscuter certains points avant toute décision de signature du Conseil fédéral. Le ministre a abordé le sujet de la Syrie. Il a évoqué également la Genève internationale, insistant notamment sur le fait que la ville est la seule candidate francophone au siège du Fonds vert pour le climat. Au final, Didier Burkhalter a estimé que le « feeling a été bon » et annoncé que, si l'éventualité de la visite du président français est ouverte, les ministres Fabius et Cazeneuve ont émis le souhait de venir rapidement dans notre pays pour poursuivre les discussions.

■ La Confédération devrait libérer 11,35 milliards de francs pour l'aide au développement entre 2013 et 2016. Suivant le National, le Conseil des États a approuvé ces crédits-cadres, par 28 voix contre 15. Conformément à l'engagement pris par le Parlement l'an dernier, la Suisse pourra relever la part du revenu national brut affecté à l'aide au développement à 0,5 % en 2015.

■ Par 178 voix sans opposition, le Conseil national a accepté de libérer 23,1 mil-

lions de francs pour le projet de pavillon suisse à l'exposition universelle de 2015 à Milan. S'inscrivant dans le thème général « Nourrir la planète, énergie pour la vie », le pavillon suisse, intitulé « Confooderatio Helvetica » sera composé de tours en bois mesurant jusqu'à douze mètres de haut et remplies de produits alimentaires typiquement helvétiques. Le Conseil des États doit encore se prononcer.

Conseil fédéral

■ Les cigarettes devront s'éteindre automatiquement si le fumeur les oublie. Le Conseil fédéral a révisé une série d'ordonnances afin de renforcer la sécurité des consommateurs et harmoniser le droit avec celui de l'Union européenne.

■ La prolifération de bouteilles en PET ne mérite pas d'être stoppée par un impôt ou une taxe d'incitation. Pour le Conseil fédéral, ces emballages ne polluent pas plus que d'autres et un traitement différencié ne se justifie pas économiquement. Il a donc rejeté le postulat du conseiller national écologiste genevois Antonio Hodgers.



RÉFORME DU GOUVERNEMENT

■ La réforme du gouvernement a du plomb dans l'aile. Par 113 voix contre 67, le Conseil national a refusé d'entrer en matière sur le projet du Conseil fédéral de faire passer à deux ans la durée de la présidence de la Confédération. Par 96 voix contre 76, il a aussi refusé de porter de sept à neuf le nombre de conseillers fédéraux. Les députés doivent bientôt se prononcer

sur une hausse possible du nombre de secrétaires d'État et sur des dispositions améliorant la coordination du travail gouvernemental.

Économie

■ Le projet d'ordonnance « too big to fail » du Conseil fédéral a été approuvé par la commission de l'économie du National. Celle-ci souhaite toutefois un texte séparé pour régler le sort des banques dont la faille ne menacerait pas l'économie suisse.

Transports

■ Les CFF ont enregistré une baisse du nombre d'usagers, pour la première fois depuis des années. Durant le premier semestre, le nombre de passagers/kilomètre est passé de 8,7 milliards à 8,5 milliards. Les CFF attribuent ce recul à la crise dans le secteur du tourisme mais constatent, ventes d'abonnements à l'appui, que les clients restent fidèles au rail pour leurs déplacements quotidiens. Le bénéfice net enregistré par les CFF au premier semestre a atteint 139,5 millions de francs, soit 27 millions de francs de moins qu'à la même période de 2011.

■ La Suisse et l'Allemagne ont signé officiellement l'accord sur le trafic aérien de l'aéroport de Zurich conclu en juillet dernier. Celui-ci ne sera ratifié que quand les deux Parlements auront donné leur accord, probablement en mars ou avril prochain pour l'Allemagne, durant la session de printemps ou d'été pour la Suisse. Selon l'accord, l'Allemagne renonce à plafonner le nombre de survols du sud de son territoire. En échange, les avions survoleront la Suisse dès 18 h au lieu de 21 h aujourd'hui. Pour répondre aux termes de l'accord, des pistes de l'aéroport de Zurich devront être agrandies. Cette opération d'extension devra obtenir l'aval du gouvernement zurichois et du parlement cantonal, aval pouvant être combattu par référendum.

■ Le Conseil fédéral presque au complet (Johann Schneider-Ammann était absent) ▶

NOUVELLES FÉDÉRALES

par Henriette Germain – illustré par Liniger

▷ a visité pendant une journée le tunnel de base du Gothard. Les ministres, accompagnés de la chancelière de la Confédération, ont pris place à bord du premier train voyageant sur les rails définitifs entre Ertsfeld et Sedrun (GR). L'exploitation commerciale du tunnel est prévue pour 2016.

■ Les chemins de fer disposeront d'une enveloppe globale de 9,449 milliards de francs pour les années 2013-2016. Après le Conseil des États, le National a approuvé à l'unanimité trois arrêtés fédéraux sur le financement de l'infrastructure ferroviaire. Dans le détail, les CFF recevront 6,624 milliards de francs de la Confédération et les compagnies de chemins de fer privées 2,825 milliards. Ces fonds serviront à l'exploitation, l'entretien et la maintenance de l'infrastructure.

Justice et police



■ Le port de vêtements couvrant l'intégralité ou une grande partie du visage ne sera pas interdit dans les lieux publics. Suivant le Conseil des États, le Conseil national a décidé, par 93 voix contre 87, de ne pas donner suite à une initiative du canton d'Argovie qui réclamait cette interdiction.

■ Selon la Commission fédérale pour les questions de migrations, la révision de la loi sur la nationalité pourrait conduire à une diminution de 10 % par an du nombre de naturalisations. La commission estime que le nombre d'années passées dans le pays devrait primer sur le type de permis.

■ La police pourrait recourir aux fausses identités pour attraper des criminels. Par 161 voix contre 2, le Conseil national a approuvé une révision du code de procédure pénale. Le Conseil des États doit encore se prononcer.

■ Les adultes qui fument des joints pourront échapper aux poursuites pénales en s'acquittant d'une amende de 100 francs. Le Conseil national s'est rallié au Conseil des États et a mis sous toit la révision de la loi sur les stupéfiants. Cette révision vise à mettre les fumeurs à l'amende plutôt que de les poursuivre pénalement. Cette libéralisation ne s'applique qu'aux personnes majeures en possession de dix grammes de cannabis au maximum. Le but est d'offrir à la police un moyen simple et efficace pour sanctionner la consommation de quantités minimales et d'harmoniser les pratiques cantonales.

■ Lorsqu'un agresseur sort de prison ou obtient un congé, sa victime devrait en être informée. Suite à une initiative parlementaire, la commission des affaires juridiques du Conseil national a mis en consultation un avant-projet en ce sens.

Agriculture

■ L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a décidé de donner une indication géographique protégée (IGP) aux eaux-de-vie « Absinthe », la « Fée verte » et « la Bleue ». En pratique, tout produit portant ce nom et distillé ailleurs que dans la région du Val-de-Travers (NE) sera interdit de vente et d'importation en Suisse. Par cette décision, l'OFAG rejette les arguments d'une quarantaine d'opposants dont 20 à l'étranger. La Fédération française des spiritueux (FFS) estime par exemple que le terme Absinthe n'appartient pas à la Suisse et que la capitale historique de l'absinthe est Pontarlier. La FFS, la Confédération européenne des producteurs de spiritueux, ainsi que quelques distillateurs suisses non installés dans le Val-de-Travers, ont déposé un recours auprès du Tribunal administratif fédéral.

■ Les pâturages boisés devraient être classés en zone agricole et échapper ainsi à la loi sur les forêts. Par 88 voix contre 73,

le Conseil national a approuvé l'initiative parlementaire de Laurent Favre (PLR/NE). Le but est d'empêcher la reforestation des pâturages qui émaillent l'Arc jurassien et de soutenir l'agriculture. Le Conseil des États doit encore se prononcer.

Intérieur

■ Les produits chimiques dangereux seront bientôt estampillés d'un losange avec une bordure rouge. La Suisse passe à un nouveau système de classification et d'étiquetage, reconnu au niveau international. Les nouveaux pictogrammes représentant neuf dangers feront leur apparition progressivement. Les marchandises pourvues de l'ancienne étiquette orange pourront être écoulées jusqu'à la fin 2017. Les accidents impliquant des produits chimiques s'étant multipliés ces dernières années, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a lancé une campagne d'information, sous le slogan « bien regardé, bien protégé ». Dans les ménages suisses, on compterait quelque 6 000 tonnes de produits chimiques, dont 600 avec un étiquetage de classe de toxicité et 1 200 tonnes avec des symboles de danger.



■ L'Office fédéral de la culture, avec le concours des services culturels cantonaux, a mis en ligne une liste de 167 traditions vivantes en Suisse. Cette liste sera complétée au fil du temps. Sur www.traditions-vivantes.ch, on trouve ainsi pour chaque

tradition, une présentation complète, des illustrations visuelles ou sonores anciennes et récentes, des liens pratiques, etc. L'internaute peut en outre effectuer une recherche par canton ou par type de traditions : pratiques sociales, nature et univers, expressions orales, artisanat traditionnel, arts du spectacle.

■ Les mentions « célibataire », « divorcé » ou « veuf » pourraient disparaître et l'état civil se résumer à « marié/en partenariat » et « non marié/sans partenariat ». Par 109 voix contre 71, le Conseil national a adopté un postulat chargeant le Conseil fédéral d'envisager cette modification.

Tribunal fédéral

■ Le Tribunal fédéral (TF) a rejeté le recours du géant minier brésilien Vale International concernant le montant de ses exonérations fiscales. Vale n'avait pas apprécié que le fisc vaudois, après un recours de l'Administration fédérale des contributions (AFC) modifie de 80 % à 60 % l'exonération de l'impôt fédéral direct qui lui avait été accordée. L'entreprise avait alors dû payer 212 millions de francs supplémentaires.

■ La Suisse va rendre au Brésil des fonds détournés par un ex-juge de Sao Paulo sur un compte ouvert à Genève en son nom et celui de sa femme. Le Tribunal fédéral a rejeté le recours des époux, confirmant ainsi la confiscation des avoirs.

BNS

■ La Banque nationale suisse a indiqué que ses réserves en devises ont progressé de 11 % en juillet, pour atteindre 406,45 milliards de francs, soit 338,30 milliards d'euros, un record. Résultat, la BNS détient pratiquement la moitié des réserves de tout l'Eurosystème. La Suisse devient le cinquième pays du monde pour l'importance des réserves en devises, derrière la Chine, le Japon, l'Arabie Saoudite et la Russie, mais le premier en terme de proportion puisque ses réserves dépassent les 41 900 euros par habitant. Cet accroissement de réserves est dû à la politique de maintien à tout prix du plancher de

1,20 franc pour un euro, politique menée depuis septembre 2011 par la BNS.

Environnement

■ La Suisse peut adhérer à la Convention européenne du paysage. Après le Conseil des États, le National a décidé, par 100 voix contre 85, de ratifier ce texte visant à promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement durables du paysage. La Suisse fait partie des 19 États à avoir signé en premier la convention en 2000, mais elle n'avait pas encore lancé le processus de ratification.

Énergie

LA SOLUTION POUR LES
DÉCHETS NUCLÉAIRES:



■ Le Conseil national a refusé de donner suite à deux initiatives parlementaires sur le stockage des déchets nucléaires. La première, déposée par Hans-Jürg Fehr (PS/SH), demandait qu'aucun canton ne puisse se voir imposer un stockage définitif. Elle a été rejetée par 93 voix contre 83. La seconde, du groupe des Verts, demandait en plus le droit de codécision des cantons en matière de stockage. Elle a été refusée par 95 voix contre 83.

■ Le Conseil fédéral va encourager davantage le développement des véhicules électriques en Suisse et la recherche dans ce domaine. Par 115 voix contre 60, le National a adopté dans ce sens une motion de sa commission de l'énergie à laquelle le gouvernement était favorable. Seules l'UDC et une partie du PLR se sont opposées à un encouragement étatique.

Finances

■ Les manipulations des cours boursiers seront considérées comme des crimes et non plus comme des simples délits. Par 116 voix contre 51, le Conseil national a mis sous toit un durcissement de la loi sur les bourses. Les coupables seront passibles de 5 ans de prison et d'amendes allant jusqu'à 10 millions de francs. La poursuite des délits boursiers ne sera plus du ressort des autorités cantonales mais du Ministère public de la Confédération et c'est le Tribunal pénal fédéral qui jugera.

■ Les bénévoles ne bénéficieront pas de déductions fiscales. Le Conseil des États a tacitement enterré une motion du Conseil national réclamant un tel geste.

■ Les personnes touchant des salaires supérieurs à 315 000 francs par an vont être mises à contribution pour accélérer le désendettement de l'assurance chômage. Après le National, le Conseil des États a approuvé tacitement la perception chez les plus riches d'une cotisation de solidarité de 1 %. Cette mesure devrait rapporter 90 millions de francs par an. La dette de l'assurance chômage se monte à 5,6 milliards de francs.

Initiatives, référendums, pétitions

■ La Jeunesse socialiste (JS) a lancé son initiative populaire « On ne joue pas avec la nourriture ». Le texte vise à empêcher les entreprises suisses de participer à la spéculation mondiale sur les matières premières agricoles et les denrées alimentaires. Des sanctions devront être fixées contre les entreprises fautives. La JS compte sur le soutien du PS, des Verts et des Jeunes Verts.

■ Le peuple votera sur la révision de la loi sur l'aménagement du territoire. L'Union suisse des arts et métiers (USAM) a déposé son référendum à la Chancellerie fédérale, avec plus de 68 000 signatures. La révision adoptée par le Parlement prévoit que de nouveaux terrains ne pourront être classés en zone constructible qu'à de strictes conditions et en fonction des besoins prévisibles à un horizon de 15 ans. ■